

**Service Public de Wallonie**

**Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de  
l'Environnement (SPW-ARNE)**

Madame Bénédicte HEINDRICHS, Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, 15 avenue Prince de Liège à 5100 JAMBES ;

Vu le Plan d'action Loup adopté par Madame la Ministre Céline Tellier le 19 juin 2020 prévoyant en son Action 1.5.4, la désignation d'une ZPP pour chaque loup dont la présence formelle est établie depuis au moins 6 mois au moyen des indices de présence disponibles sur un territoire ;

Vu les informations recueillies en continu par le Réseau Loup, coordonné par le DEMNA (SPW ARNE), et la multiplication de détection de loups (isolés ou en groupe) par piège photographique ;

Vu la trace ADN relative au mâle Akéla plus au sud du territoire habituellement occupé ;

Vu la proximité de ces observations avec, entre autres, le village de Hockai ;

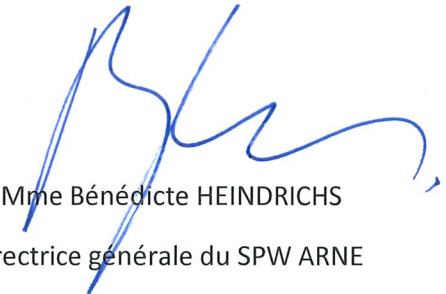
Vu l'avis favorable du DNF donné le 30/05/2022

Arrête la délimitation de la Zone de Présence Permanent pour le Loup « 2022/01/HF », telle que celle définie pour la « ZPP 2021/01/HF » complétée des divisions cadastrales :

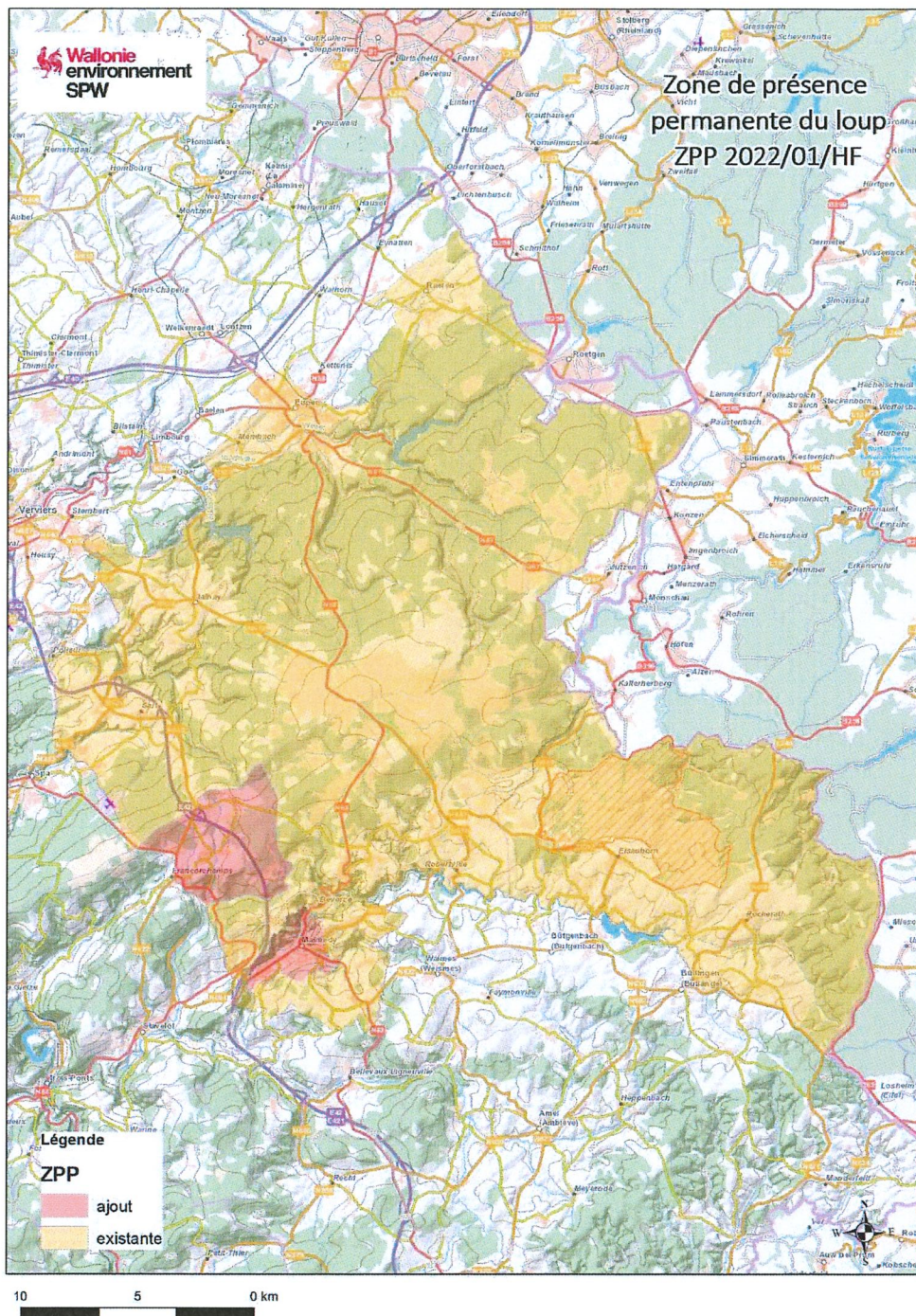
- 63027 A et B (commune de Stavelot) ;
- 63049 A à H (commune de Malmédy) ;

conformément à la carte reprise à l'annexe 1.

Fait à Namur, le 27/06/2022


  
Mme Bénédicte HEINDRICHS  
Directrice générale du SPW ARNE

Annexe 1 : Contours de la Zone de Présence Permanente 2022/01/HF



Pour approbation :

Fait à Namur, le 27/06/2022

  
Mme Bénédicte HEINDRICHS  
Directrice générale du SPW-ARNE